

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2019

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2274)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CD884

présenté par
M. Chassaigne et M. Wulfranc

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:

Le Gouvernement remet au Parlement, avant le 1^{er} janvier 2020, un rapport sur l'opportunité de créer une plateforme numérique dont l'objet est de recenser la disponibilité des pièces détachées.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement souhaitent que le Gouvernement s'engage sur la mise en place d'une plateforme numérique sur la disponibilité des pièces détachées qui constitueraient un outil efficace d'information au bénéfice des consommateurs.